

ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale (IOTA) présentée par le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville – Fensch (SMITU) en vue de l'aménagement des parkings-relais Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citézen.



ANNEXES DU RAPPORT

Références :

- Décision n° E21000013/67 du 10012/2023 du Tribunal Administratif de Strasbourg
- Arrêté préfectoral DCAT/BEPE/2023-46 du 23/02/2023

Jean-Yves MIGEOT :

Commissaire enquêteur

Annexe 1

Publications dans la presse

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Marchés publics et privés

Procédures formalisées

SEM EUROMETROPOLE DE METZ HABITAT

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Acheteur : SEM EUROMETROPOLE DE METZ HABITAT
10 rue du chanoine collin BP 20725 57012 Metz cedex 1
Tél : 03 87 75 03 40
Adresse du profil acheteur auprès de laquelle des informations complémentaires et le DCE peuvent être obtenus et où les offres doivent être envoyées : <http://www.marches-secures.fr>
Opération : EXPLOITATION DES INSTALLATIONS COLLECTIVES DE CHAUFFAGE, DE DISTRIBUTION D'EAU FROIDE D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU
LOTS :
LOT N° 1 : Agences Bellecroix Centre/Patrotte Woippy
LOT N° 2 : Agences Metz Nouvelle/Souvenir français
L'avis concerne un marché public de prestations de service
Type de procédure : Appel d'Offres Ouvert Européen
Catégorie CPV : 50721000-5
Variantes non autorisées
Durée du marché : du 01/07/2023 au 30/06/2024
reconduites 1 fois pour une période de 4 ans soit une fin le 30/06/2028
Les critères d'attribution, les délais de recours, les modalités de transmission des offres et les justificatifs à produire obligatoirement à l'appui de l'offre concernant les qualités et capacités des candidats sont précisés dans le règlement de consultation
Date limite de réception des offres : 11 AVRIL 2023 - 11H00
Date d'envoi au JOUE : 07/03/2023
Date d'envoi du présent avis : 09/03/2023
347246500

Avis d'attribution

COMMUNE DE PIENNES

Avis d'attribution

Objet du marché : Etude de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la revitalisation du centre bourg de la commune
Attributaire : Bureau d'Etudes SIRUS/Agence Le Doré Paysage/Sarl B. Fedeli Architecture Urbanisme Paysage
Montant : 140 425 € H.T.
347382600

Avis publics

PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau des enquêtes publiques
et de l'environnement

1er AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation
environnementale (IOTA) en vue de l'aménagement
des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du
nouveau centre de maintenance de Florange dans
le cadre du projet Citezen

Porteur du projet : Syndicat mixte des transports
urbains Thionville - Fensch (SMITU)

Par arrêté préfectoral DCAT/ BEPE/ N°2023-46 du 23 février 2023, une enquête publique, sur le projet susvisé, est prescrite du 24 avril au 30 mai 2023 inclus dans les communes de Basse-Ham, Hayange et Florange. Cette dernière est désignée siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, ainsi que les avis des services consultés lors de la phase d'examen sera consultable :
- aux mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr.

Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Thionville ou directement par l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/citezen>
- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
- sur sa demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement - BP 71014 - 57034 Metz Cedex.

Monsieur Jean-Yves Migeot, hydrogéologue, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :
- en mairie de Florange :
le lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
le mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- en mairie d'Hayange :
le mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Basse-Ham :
le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Le public peut consigner ses observations écrites pendant toute la durée de l'enquête sur les registres déposés à cet effet en mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange, ou les adresser :
- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Florange, 134 Grand rue - 57100 Florange ;
- sur le registre électronique accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr
publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Thionville ou directement par l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/citezen>
- à défaut d'accès au registre électronique, il est possible de transmettre ses observations par mail à l'adresse suivante : citezen@registredemat.fr

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur, lors de ses permanences.
Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.
Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre électronique accessible par le site internet précité.
Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du président du syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch (SMITU) - 1 avenue Gabriel Lippman - 57970 Yutz
Réfèrent : Mme Sylvaine Schlienger - sylvaine.schlienger@smitu.fr
La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, aux mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange et à la préfecture de la Moselle, et publiée sur le site internet de la préfecture de la Moselle précité.

Le préfet statue sur la demande d'autorisation environnementale, le cas échéant, par un arrêté préfectoral.
Cette décision est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

347254800

Publicités juridiques

**T.J de Thionville - Registre des Associations
Avis aux fins de publication**

Il a été inscrit le 28/02/2023
au Registre des Associations Volume 58 - Folio 82
l'association dite AMAVOX
avec siège à 57100 THIONVILLE 1 chemin du Leidt
Les statuts ont été adoptés le 05/01/2023
L'association a pour objet : La réunion d'un groupe de chanteurs amateurs sous forme de chorale
La direction se compose de :
Président - Monsieur Sébastien THILL
Vice-Président - Monsieur David SCHANDEL
Secrétaire - Monsieur Alexandre EDELWEIN
Secrétaire adjointe - Madame Christelle DEHLINGER
Trésorier - Monsieur Arnaud SANTORO
Trésorière Adjoint - Madame Léa COLIN
Membre - Monsieur René THILL

Le Greffier

345474100

**T.J de Thionville - Registre des Associations
Avis aux fins de publication**

Il a été inscrit le 28/02/2023
au Registre des Associations Volume 58 - Folio 81
l'association dite : LES GAZELLES DU LUX'
avec siège à 57570 ROUSSY-LE-VILLAGE 6 rue des bleuets
Les statuts ont été adoptés le 20/12/2022.
L'association a pour objet : L'amélioration de l'accès à l'éducation d'enfants dans des écoles Népalaises en leur apportant des fournitures scolaires par le biais d'une course à pied organisée elle-même par l'association des Sénagazelles.
La direction se compose de :
Présidente : Marie BOUCHER
Trésorière : Agnès BACTAVATCHALOU
Secrétaire : Géraldine VIDAL

Le Greffier

345992300

Vie des sociétés

Convocations

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MOSELLE

Maison de la Chasse et de la Nature
1 rue de la Passotte - CS 75821
57078 METZ Cedex 03
03.87.75.82.82 - Fax: 03.87.75.82.83
e.mail : info@fdc57.org

Convocation

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle se déroulera le :
VENDREDI 14 AVRIL 2023 à 17 HEURES
Espace de Conférence du Crédit Agricole
56 Avenue André Malraux - 57000 METZ

A l'ordre du jour :
- Allocution du Président de la Fédération
- Compte rendu financier 2021-2022
- Affectation du résultat 2021-2022
- Budget prévisionnel 2023-2024
- Rapports des différentes commissions - Questions diverses
- Remise de médailles et diplômes
Comme le prévoit l'article III du règlement intérieur de la FDC 57 les différents votes s'effectueront à main levée à la majorité des membres présents ou représentés.
Les adhérents qui disposent de pouvoirs, ou qui souhaitent faire valoir leurs voix "territoriaux", doivent adresser à la Fédération, 20 jours avant la date de l'Assemblée générale (le samedi 25 mars au plus tard), la liste nominative des droits de vote dont ils disposent.
Formulaires disponibles sur simple demande à la FDC.
Merci de vous munir également d'une pièce d'identité et de votre permis de chasser dûment validé et/ou de votre carte d'adhérent le jour de l'Assemblée Générale.
Renseignements :
Fédération des Chasseurs de la Moselle
1 rue de la Passotte - CS 75821
57078 METZ CEDEX 03
Tél. : 03.87.75.82.82.
Site Internet : www.fdc57.org
E-Mail : info@fdc57.org

346816900

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS

AU FORMAT WORD



legalesERV@ebraservices.fr

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT POUR LES CITOYENS COMME LES COLLECTIVITÉS

NOTRE-TERRITOIRE.COM
LE SITE QUI RASSEMBLE TOUS LES AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES.



Soyez le 1^{er} Informé des projets d'aménagement près de chez vous ou n'importe où en France!

Avis publics

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

Avis de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Réunie le 18.04.2023 la CDAC a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à l'extension d'un ensemble commercial de 9 279 m² de surface de vente par la création de deux cellules de 166 et 257 m² de surface de vente, rue du général Newinger, à Boulay-Moselle par la SAS Foncière Eostia.

Cet avis sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

353023500

PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction de la coordination et de l'appui territorial Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

2ème AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale (OTA) en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange dans le cadre du projet Citezen

Porteur du projet : Syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch (SMITU)

Il est rappelé qu'une enquête publique, sur le projet susvisé, est en cours jusqu'au 30 mai 2023 inclus dans les communes de Basse-Ham, Hayange et Florange. Cette dernière est désignée siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, ainsi que les avis des services consultés lors de la phase d'examen sera consultable :

- aux mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle

www.moselle.gouv.fr

Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Thionville ou directement par l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/citezen>

- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
- sur sa demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement - BP 71014 - 57034 Metz Cedex.

Monsieur Jean-Yves Migeot, hydrogéologue, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de Florange : le lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00, le mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- en mairie d'Hayange : le mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00, le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Basse-Ham : le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Le public peut consigner ses observations écrites pendant toute la durée de l'enquête sur les registres déposés à cet effet en mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange, ou les adresser :

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Florange, 134 Grand rue - 57190 Florange ;
- sur le registre électronique accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr

publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Thionville ou directement par l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/citezen>

- à défaut d'accès au registre électronique, il est possible de transmettre ses observations par mail à l'adresse suivante : citezen@registredemat.fr

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur, lors de ses permanences.

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre électronique accessible par le site internet précité.

Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du président du syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch (SMITU) - 1 avenue Gabriel Lipman - 57970 Yutz Référent : Mme Sylvaine Schlienger - sylvaine.schlienger@smitu.fr

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, aux mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange et à la préfecture de la Moselle, et publiée sur le site internet de la préfecture de la Moselle précité.

Le présent statut sur la demande d'autorisation environnementale, le cas échéant, par un arrêté préfectoral.

Cette décision est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

347264800

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@braservices.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE FENSCH

Avis d'enquête publique

Enquête de déclassement du domaine public d'une partie des parcelles sises 365 section 30 et 975 section 5 rue Descartes - Florange

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2023 et arrêté A_JU_2023_012, une enquête publique est ordonnée à l'effet de recueillir les observations des personnes intéressées sur le projet de déclassement du domaine public d'une partie des parcelles sises 365 section 30 et 975 section 5 - rue Descartes - Florange constituant un parking poids lourds. A cet effet, Monsieur Ernest CUPPARI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera en présentiel en Mairie de Florange du 25 avril au 11 mai 2023 et en parallèle sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch en dématérialisé. Le dossier est consultable rubrique actualité : <https://www.agglo-valdefensch.fr/>. Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Florange le 25 avril de 9h30 à 12h et le 11 mai de 14h à 17h. Pendant la durée de l'enquête, les observations et les remarques du public concernant ce déclassement pourront être consignées sur les registres enquête déposés en Mairie de Florange et à l'Hôtel de la Communauté de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Elles pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch - Monsieur Ernest CUPPARI - Commissaire enquêteur - Hôtel de la Communauté 10, rue de Wendel - BP 20176 57705 HAYANGE CEDEX

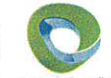
Ou par courrier à l'adresse suivante : enquete.publique@agglo-valdefensch.fr

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à l'Hôtel de la Communauté de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et ce durant un an à l'issue de l'enquête.

352403100

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



HAGANIS

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : HAGANIS
Correspondant : M. Daniel SCHMITT, Directeur Général, Nouveau Port de Metz CS 82095 13 Rue du Trou aux Serpents, 57052 Metz cedex 02

Objet du marché : Fourniture de 3 véhicules de société fourgon 3m3
Type de marché de fourniture :
Lieu d'exécution et de livraison : Station d'épuration, 57052 Metz

Caractéristiques principales :
Des variantes seront-elles prises en compte : Oui
Variante exigée 1 : véhicules électriques avec mêmes équipements que la solution de base
Variante exigée 2 : véhicules au gaz naturel avec mêmes équipements que la solution de base

Prestations divisées en lots : Non
Durée du marché à délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Crédits nécessaires disponibles à l'article 2182 du budget d'Haganis
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée : L'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Autres renseignements complémentaires :
Se référer au règlement de la consultation

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : Prix (60 %)
Qualité technique appréciée sur la base de la fiche technique transmise (équipements, volume de chargement, moteur, puissance, consommation et pollution) (20 %)
Délai de livraison (20 %)

Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 30 mai 2023 à 12 h 00
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : Z3AF004
Renseignements complémentaires : Les offres doivent être transmises par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com

Seule l'offre retenue donnera lieu à une signature électronique des parties.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Correspondant : Mme ESTEFANI M.C. VERRY, Haganis, Nouveau Port de Metz CS 82095 13 Rue du Trou aux Serpents, 57052 Metz cedex 02,

adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_de_tails.do?PCSLID=CSL_2023_euHe8LVn

353005600

LA BOUTIQUE
L'EST RI VOSGES
boutique.estrepublicain.fr
03 83 59 08 94

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE DE RANGUEVAUX

Avis d'appel public à la concurrence

Section 1: Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur: Commune de RANGUEVAUX
Type de numéro national d'identification: SIRET
N° national d'identification: 21570862900013
Villes: RANGUEVAUX
Code postal: 57700
Groupement de commandes: NON
Section 2: Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation:
Lien URL vers le profil acheteur:
<https://www.marchespublics-matec57.fr/>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur: OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles: NON

Nom du contact: Monsieur le Maire
Adresse mail du contact: contact@mairie-ranguevaux.fr
N° de téléphone du contact: 03 82 58 01 47

Section 3: Procédure Type de procédure: Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation:
- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve: se référer au règlement de consultation

- Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve: se référer au règlement de consultation
- Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve: se référer au règlement de consultation

Technique d'achat: Sans objet
Date et heure limite de réception des plis: 17/05/2023 à 11h00
Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite
Réduction du nombre de candidats: NON

Section 4: Identification du marché
Intitulé du marché: travaux pour la démolition d'un bâtiment et aménagement des abords, rue de Morlange à Ranguevaux

Type de marché: TRAVAUX
Lieu principal d'exécution du marché: RANGUEVAUX
La consultation comporte des tranches: NON

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: NON
Section 5: Lots

Marché alloté: OUI
Lot 01: DESAMIANTAGE / CURAGE / DEMOLITION
Lot 02: FAÇADE / ENDUITS
Lot 03: VRD

Section 6: Informations complémentaires
Visite obligatoire: NON

Autres informations complémentaires: En application de l'article L 2112-2 du Code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Le pouvoir adjudicateur est assisté de MATEC en tant qu'AMO

Le maître d'œuvre est SC France
Tél: 03 82 54 45 73
Email: info@sc-france.fr

352978500



HAGANIS

HAGANIS

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Haganis
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 44078435300037

Groupement de commandes : Non
Communication Lien direct aux documents de la consultation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCs.action?PCSLID=CSL_2023_E4RUJcQCSX

Identifiant interne de la consultation : Z3A7012
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : OUI
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Achats et Marchés Publics
Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se référer au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis :
12 juin 2023 à 12 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : OUI

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution :

- Prix : 60%
- Organisation des moyens techniques et humains pour réaliser les travaux : 35%
- Sécurité : 5%

Identification du marché
Intitulé du marché : Remplacement du vaporisateur 1 et des surchauffeurs HT et BT (1ère partie) de l'Unité de Valorisation Energétique

Type de marché : Travaux
Mots descripteurs : Equipement industriel

Lieu principal d'exécution du marché : Unité de Valorisation Energétique à Metz
Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloté : Non
Informations Complémentaires
Visite obligatoire : OUI

Détail sur la visite (si oui) : La demande de visite se fera auprès de Thierry HAZEMANN au 03.70.71.66.18

Lors de cette visite, le candidat devra porter des chaussures de sécurité, un casque de chantier et un gilet fluo.

Autres informations complémentaires : Les offres doivent être transmises par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com

Seule l'offre retenue donnera lieu à une signature électronique des parties
Date d'envoi du présent avis : 21/04/2023

353010500

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

à la demande d'autorisation environnementale (IOTA) en vue de
de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen
u projet : Syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch
(SMITU)

réfectoral DCAT/BEPE/ N°2023-46 du 23 février 2023, une enquête publique,
visés, est prescrite du 24 avril au 30 mai 2023 inclus dans les communes
n, Hayange et Florange. Cette dernière est désignée siège de l'enquête.
durée de l'enquête, le dossier, comportant notamment une étude d'impact,
critère environnementale et le mémoire en réponse, ainsi que les avis des
d'impact lors de la phase d'examen sera consultable :

es de Florange, Basse-Ham et Hayange, pour permettre à toute personne
à prendre connaissance pendant les jours et horaires habituels d'ouverture
public ;

Internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr - Publications -
e installations classées et hors installations classées - Arrondissement de
rectement par l'adresse suivante https://www.registredemat.fr/citezen ;
inateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture
00 et de 13h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
ande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès
Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau des
iques et de l'environnement - BP 71014 - 57034 Metz Cedex.

ean-Yves Milgaut, hydrogéologue, désigné en qualité de commissaire
tiendra à la disposition du public :

de Florange : le lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
0 mai 2023 de 14h00 à 17h00,

d'Hayange : le mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
6 mai 2023 de 9h00 à 12h00

de Basse-Ham : le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

ut consigner ses observations écrites pendant toute la durée de l'enquête
s déposés à cet effet en mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange, ou

r, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Florange, 134 Grand
range ;

gistre électronique accessible par le site Internet www.moselle.gouv.fr -
e installations classées et hors installations classées - arrondissement de
rectement par l'adresse suivante https://www.registredemat.fr/citezen ;
accès au registre électronique, il est possible de transmettre ses observations
resse suivante : citezen@registredemat.fr

itions et propositions écrites et orales du public sont également reçues par
enquêteur, lors de ses permanences.

itions et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations
par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

missions par voie électronique sont consultables sur le registre électronique
le site Internet précité.

ommunicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute
nquête.

omplémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du
yndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch (SMITU) - 1 avenue
n - 57070 Yutz.

me Sylvaine Schlienger - sylvaine.schlienger@smitu.fr

rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue
du public, sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de
mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange et à la préfecture de la Moselle,
le site Internet de la préfecture de la Moselle précité.

stus sur la demande d'autorisation environnementale, le cas échéant, par un
ral. Cette décision est une autorisation assortie du respect de prescriptions

350643500 -
ENQUETE PUBLIQUE DU
REVISION ALLEGEE
MODIFICATION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE BASSE-HAM

unicipal du 28 mars 2023,
Basse-Ham a prescrit
enquête publique portant
on allégée n°1 et
n°1 de son Plan Local

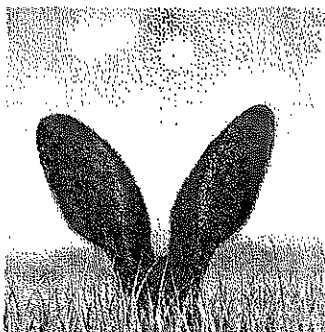
e déroulera en mairie de
lundi 24 avril 2023 au
al 2023. Le dossier pourra
l'accueil de la mairie aux
habituelles d'ouverture,
jeudi de 08h à 12h et de

de 08h à 12h
de 09h à 12h
rubrique "urbanisme" du
et de la commune
Basse-Ham.

ations pourront être
le registre ouvert à cet
es par mail à l'adresse
ue.plu.2023@gmail.com
rectement par courrier à
onsteur le commissaire
rie de Basse-Ham - Place
e 57970 BASSE-HAM.

DALSTEIN a été désigné
ommissaire enquêteur et
anences suivantes :
al 2023 de 17h à 19h
al 2023 de 18h à 20h
5 mai 2023 de 10h à 12h.

Le Maire



SUCCESSIONS



- 350575200 -
Pierre GANGLOFF
Julien GALLY
Aurore KARL
Notaire
4 rue de Bourgonne
57190 Florange
Tél. 03 82 58 55 22

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 11 février
2012, Mme Denise, Anns CYGAN, née
à USTRZYKI-DOLNE (Pologne) le 17
décembre 1924, demeurant à
MOYEUVRE-GRANDE (57250) 56bis rue
de Briey, célibataire majeure n'ayant pas
conclu de PACS, décédée à VAL DE
BRIEY (54150) le 7 février 2023, a institué
un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang
des minutes à FLORANGE, suivant
procès-verbal en date du 27 mars 2023,
dont une copie authentique a été adressé
au Tribunal de Judiciaire de Thionville le
27 mars 2023.

Les oppositions sont à former en
l'étude de Me KARL, Notaire à
FLORANGE, chargée du règlement de la
succession, dans le mois suivant
réception par le Tribunal Judiciaire de
Thionville de ladite copie authentique.

Pour avis.

Me KARL, notaire.



- 350766900 -
Yolande MAMONE
Vanessa MOURER
Notaire
11 rue Châillon
57000 Metz
Tél. 03 87 36 16 05

Par testament olographe du
22 Novembre 1979, Madame Martine
Marie SCHMITT, en son vivant retraitée,
demeurant à METZ (57070) 86 Rue
Maurice Bompard, EHPAD LES
CEDRES, célibataire, non pacisée,
décédée à ARS LAQUENEXY (Moselle) le
22 Avril 2022, a institué un légataire
universel.

Ce testament a été déposé au rang
des minutes de Maître Yolande
MAMONE, notaire associé à METZ
(Moselle) 11 rue Châillon, suivant
procès-verbal en date du 22 Mars 2023,
dont la copie authentique sera adressée
au Greffier du Tribunal Judiciaire de
METZ (Moselle) dans le mois suivant la
date dudit procès-verbal.

Les oppositions pourront être formées
auprès de Maître Yolande MAMONE,
notaire associé à METZ 11 rue Châillon,
notaire chargé du règlement de la
succession, dans le mois suivant
réception par le Tribunal Judiciaire de
METZ de ladite copie authentique.

Pour avis.

Y. MAMONE, notaire

LOCATIONS

- 350652300 -
LOCATION GÉRANCE

Par acte sous seing privé du
30/03/2023, la société LES HALLES
BLACHERE BERNARD, SAS au capital
de 40.000.006,36 € dont le siège social
est à Châteaurenard (13160) 365 Chemin
de Maya, Immatriculée au RCS de
Tarascon sous le n°340 292 549, a confié
à la Société LHE SARREBOURG, SAS
au capital de 1.000 € dont le siège social
est à Châteaurenard (13160) 365 Chemin
de Maya, Immatriculée au RCS de
Tarascon sous le n°950 716 506,
l'exploitation à titre de location-gérance
du fonds de commerce de vente de
fruits et légumes et tous autres
produits alimentaires situé à
SARREBOURG (57400) 43 Rue de
Strasbourg, pour une durée d'un an
renouvelable par tacite reconduction à
compter du 01/04/2023.

VENTES



- 350869300 -
Jean-Philippe BAPST
11F rue du Général
de Gaulle
57790 Lorquin
Tél. 03 87 24 80 04

Suivant acte reçu par
Maître Jean-Philippe BAPST, titulaire
d'un Office Notarial à LORQUIN.

le 14 mars 2023 et enregistré au SDE
de METZ le 24 mars 2023 sous référence
5704P61 2023 N 06156,

Monsieur Vinh Lam TRUONG,
commerçant, demeurant à
SARREBOURG (57400), 16, rue Saint-
Nicolas,

Né à CHAU DOC (VIETNAM), le
18 avril 1956.

Madame Kim Sang DO VAN QUANG
TRUONG, commerçante, demeurant à
SARREBOURG (57400), 16, rue Saint-
Nicolas,

Née à AN GIANG (VIETNAM), le
5 octobre 1956.

A donné :

Monsieur Quy-Loc TRUONG,
employé, demeurant à SARREBOURG
(57400), 19, rue Saint Martin,

Né à SARREBOURG (57400), le
20 juillet 1981.

La TOUTE PROPRIETE du fonds de
commerce de tabac, presse, cadeaux
et loterie, situé et exploité à
SARREBOURG (57400), 15 rue
Gambetta

L'estimation du fonds de commerce
est de 150.000 €.

La date d'entrée en jouissance est le
1er avril 2023.

Les oppositions seront reçues par
acte extrajudiciaire à l'office notarial de
LORQUIN, où domicile a été élu dans les
dix jours suivant la publication de ladite
cession au Bulletin officiel des annonces
civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

CRÉATIONS

- 350375700 -
COMPLEMENT DE PARUTION

Additif à l'annonce parue le 17/03/23,
concernant la société CARTENN IV il
fallait lire :

AGREMENT DES CESSIONS :

Les parts sociales sont librement
cessibles entre associés. Elles ne
peuvent être cédées, à titre onéreux ou
à titre gratuit, à des personnes autres que
celles visées ci-dessus, qu'avec le
consentement de la majorité des
associés, représentant au moins les trois
quarts des parts sociales.

- 350510400 -



Denis REINERT
Philippe
KRUMMENACKER
Notaire
11 Place Saint Martin
57000 METZ
Tél. 03 87 74 53 53

RECTIFICATIF à l'avis de constitution
n° 71240 paru dans le n°42/43 du 31 mai
2022 de la société SCI LA FERME
il fallait lire " CAPITAL : 135.000 € "
et non pas " CAPITAL : 6.000 € "

Pour insertion,
Le Notaire.

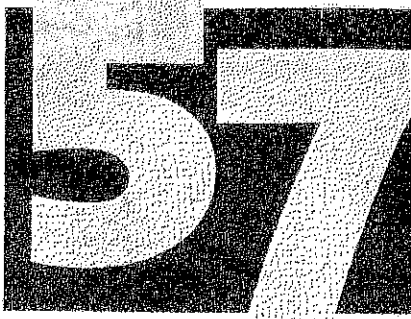
- 350519600 -



Denis REINERT
Philippe
KRUMMENACKER
Notaire
11 Place Saint Martin
57000 METZ
Tél. 03 87 74 53 53

RECTIFICATIF à l'avis de constitution
n° 71239 paru dans le n°42/43 du 31 mai
2022 de la société SCI LA CROIX
il fallait lire " CAPITAL : 90.000 € " et
non pas " CAPITAL : 4.000 € "

Pour insertion,
Le Notaire.



INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal Officiel et au B. A. L. O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de compétence. (Habilités pour tout le département par arrêté préfectoral du 20/12/2022). L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

Pour toutes les insertions (hors constitutions, procédures collectives et dissolutions au forfait), le tarif au caractère fixé par arrêté du 27 décembre 2022 est de 0.183 € HT pour l'année 2023.

ENQUÊTES PUBLIQUES

- 350183300 -
PREFECTURE DE LA MOSELLE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
2 ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SEINGBOUSE ET FARÉBERSVILLER

PÉTITIONNAIRE : AGC INTERPANE GLASS FRANCE SAS

Par arrêté préfectoral n° 2022-DCAT-BEPE-74 du 27 mars 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, du 24 avril 2023 au 26 mai 2023 inclus.

Les communes concernées sont Seingbouse, siège de l'enquête, et Farébersviller. Monsieur François Duhamel, officier de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Monsieur Duhamel assurera des permanences selon le calendrier suivant, afin de recueillir les observations écrites et orales du public :

- en mairie de Seingbouse :
 - jeudi 27 avril 2023 de 10h00 à 12h00
 - mardi 9 mai 2023 de 16h00 à 17h00
 - samedi 20 mai 2023 de 10h00 à 12h30
 - vendredi 26 mai 2023 de 8h00 à 10h00
- en mairie de Farébersviller :
 - jeudi 27 avril 2023 de 15h00 à 17h00
 - mardi 9 mai 2023 de 10h00 à 12h00
 - samedi 20 mai 2023 de 8h00 à 10h00
 - vendredi 26 mai 2023 de 15h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, sera déposé :
- sur le site internet dédié à cette enquête publique directement accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-agcphotovoltaique>, également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;

- en mairies de Seingbouse et Farébersviller pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Un accès gratuit au dossier sera possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture et mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête pourra être communiqué sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle - DCAT - BEPE - place de la préfecture - 57034 Metz Cedex 1.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre électronique, directement accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-agcphotovoltaique>, également accessible depuis le lien placé sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Forbach-Boulay Moselle ;
- sur les registres déposés en mairies de Seingbouse et Farébersviller, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par courrier, adressé à la mairie de Seingbouse - siège de l'enquête, 3, rue du presbytère, 57455 SEINGBOUSE, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par courriel transmis à l'adresse suivante : enquete-agcphotovoltaique@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, portées sur le registre papier, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de : Monsieur Nicolas Fucks (nicolas.fucks@agc.com) Responsable QSE AGC Interpane Glass France SAS Mégazone de Moselle-Est - Parc d'activités de Farébersviller 57455 Seingbouse

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Seingbouse et Farébersviller, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle, et ces documents seront publiés durant ce même délai sur le site de la préfecture de la Moselle. La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

- 347278300 -
PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement
2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale (IOTA) en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen
Porteur du projet : Syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch (SMITU)

Il est rappelé qu'une enquête publique, sur le projet susvisé, est en cours Jusqu'au 30 mai 2023 inclus dans les communes de Basse-Ham, Hayange et Florange. Cette dernière est désignée siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, ainsi que les avis des services consultés lors de la phase d'examen est consultable :

- aux mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Thionville ou directement par l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/citezen> ;
- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
- sur sa demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement - BP 71014 - 57034 Metz Cedex.

Monsieur Jean-Yves Migeot, hydrogéologue, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tient à la disposition du public :

- en mairie de Florange : le lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- en mairie d'Hayange : le mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Basse-Ham : le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Le public peut consigner ses observations écrites pendant toute la durée de l'enquête sur les registres déposés à cet effet en mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange, ou les adresser :

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Florange, 134 Grand rue, 57190 Florange ;
- sur le registre électronique accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Thionville ou directement par l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/citezen> ;
- à défaut d'accès au registre électronique, il est possible de transmettre ses observations par mail à l'adresse suivante : citezen@registredemat.fr

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur, lors de ses permanences.

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre électronique accessible par le site internet précité.

Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des Informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du président du syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch (SMITU) - 1 avenue Gabriel Lippman - 57970 Yutz. Référent : Mme Sylvaine Schlienger - sylvaine.schlienger@smitu.fr

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, aux mairies de Florange, Basse-Ham et Hayange et à la préfecture de la Moselle, et publiée sur le site internet de la préfecture de la Moselle précité.

Le préfet statue sur la demande d'autorisation environnementale, le cas échéant, par un arrêté préfectoral. Cette décision est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

DEVIS GRATUIT

Soumettez-nous vos textes :

enquêtes publiques, études d'impact, avis de l'autorité environnementale

24h/24 ou sur notre site internet :

7j/7

www.moselle.gouv.fr

Annexe 2
Registres d'enquête



Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Préfecture de la Moselle

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau des enquêtes publiques
et de l'environnement

Registre d'enquête publique

Registre déposé dans la commune de :

BASSE-HAM

Objet de l'enquête :

Enquête publique

relative à la demande d'autorisation environnementale (IOTA), présentée par le syndicat mixte des transports urbains Thionville – Fensch (SMITU), en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen

Registre d'enquête publique

Objet de l'enquête :

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale (IOTA), présentée par le syndicat mixte des transports urbains Thionville – Fensch (SMITU), en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen.

Références de l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'enquête unique ou des enquêtes conjointes

Arrêté n° DCAT/BEPE/N° 2023-46 du 23 février 2023

Commissaire-enquêteur (cf. arrêté du préfet)

Monsieur Jean-Yves Migeot

Période d'enquête : du 24 avril au 30 mai 2023 inclus.

Permanences du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête (cf. arrêté du préfet) pour recevoir le public dans la commune : en mairie ou (précisez le lieu) _____

- en mairie de Florange :
 - le lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
 - le mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- en mairie d'Hayange :
 - le mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
 - le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Basse-Ham :
 - le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Le présent registre comporte douze pages numérotées de 1 à 12, non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire-enquêteur.

Toute observation peut également être adressée par écrit au commissaire-enquêteur ici-même en mairie ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr

Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Jeudi 11 mai 2023

14 h - 17 h

Troisième permanence du commissaire enquêteur - 3/5

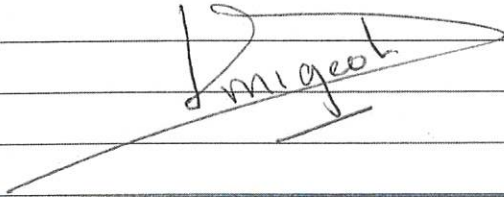
Première journée de l'enquête publique

Le présent registre est ouvert le _____

par M. _____

en qualité de _____
(signature)

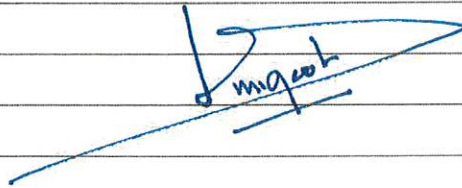
Fin de la permanence - Pas d'interventions ni de visites



Jean-Yves (MIGEO)
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

7/6/23

Enquête terminée
Pas d'observation



Clôture du registre

La période d'enquête publique étant expirée, le présent registre est clôturé après avoir été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, par M. VEINANT Bernard
en qualité de Maire de la commune

Nombre d'observations portées directement au registre :	<u>1</u>
Nombre de lettres et messages électroniques reçus et annexés au registre:	<u>1</u>
références des lettres et messages annexés au registre	
date : _____ lettre(s) de M. _____	
date : _____ lettre(s) de M. _____	
date : _____ lettre(s) de M. _____	
date : _____ lettre(s) de M. _____	
date : _____ lettre(s) de M. _____	
date : _____ lettre(s) de M. _____	
date : _____ lettre(s) de M. _____	
date : _____ lettre(s) de M. _____	

Le présent registre, les pièces annexées ainsi que le dossier d'enquête sont adressés ce jour au commissaire enquêteur.

(signature) Fait à Basse-Ham, le 31.05.2023





Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Préfecture de la Moselle

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau des enquêtes publiques
et de l'environnement

Registre d'enquête publique

Registre déposé dans la commune de :

FLORANGE

Objet de l'enquête :

Enquête publique

relative à la demande d'autorisation environnementale (IOTA), présentée par le syndicat mixte des transports urbains Thionville – Fensch (SMITU), en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen

du 24 avril au 30 mai 2023 inclus

Registre d'enquête publique

Objet de l'enquête :

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale (IOTA), présentée par le syndicat mixte des transports urbains Thionville – Fensch (SMITU), en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen.

Références de l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'enquête unique ou des enquêtes conjointes

Arrêté n° DCAT/BEPE/N° 2023-46 du 23 février 2023

Commissaire-enquêteur (cf. arrêté du préfet)

Monsieur Jean-Yves Migeot

Période d'enquête : du 24 avril au 30 mai 2023 inclus.

Permanences du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête (cf. arrêté du préfet) pour recevoir le public dans la commune : en mairie ou (précisez le lieu) _____

- en mairie de Florange :
 - le lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
 - le mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- en mairie d'Hayange :
 - le mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
 - le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Basse-Ham :
 - le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Le présent registre comporte douze pages numérotées de 1 à 12, non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire-enquêteur.

Toute observation peut également être adressée par écrit au commissaire-enquêteur ici-même en mairie ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr

Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

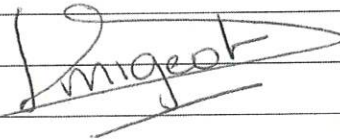
Première journée de l'enquête publique

Le présent registre est ouvert le Lundi 24 avril 2023

par M^r Jean-Yves Migeot
en qualité de Commissaire enquêteur
(signature)

Lundi 24 avril 2023 9-12^h
Première permanence du Commissaire enquêteur 1/5

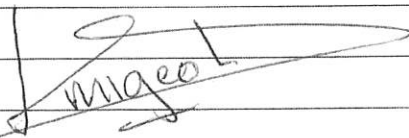
Pas d'intervention ni de consultation du dossier
d'enquête



Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Mardi 30 mai 2023 14-17^h00 5/5
Cinquième et dernière permanence du commissaire enquêteur

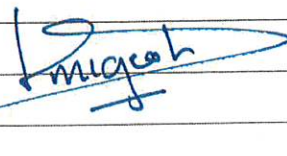
Fin de la permanence
ni intervention ni visite



Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

7/6/23

Enquête terminée
Aucune observation



Clôture du registre

La période d'enquête publique étant expirée, le présent registre est clôturé après avoir été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, par M. Jean Yves MIGNOT,
en qualité de Commissaire enquêteur.

Nombre d'observations portées directement au registre :	<u>AUCUNE</u>
Nombre de lettres et messages électroniques reçus et annexés au registre :	<u>AUCUN</u>
références des lettres et messages annexés au registre	
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____

Le présent registre, les pièces annexées ainsi que le dossier d'enquête sont adressés ce jour au commissaire enquêteur.

Fait à Florange, le 05/06/2023
(signature)
Le Maire Remy Dick





~~Jean-Yves MIGEON~~
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Préfecture de la Moselle

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau des enquêtes publiques
et de l'environnement

Registre d'enquête publique

Registre déposé dans la commune de :

HAYANGE

Objet de l'enquête :

Enquête publique

relative à la demande d'autorisation environnementale (IOTA), présentée par le syndicat mixte des transports urbains Thionville – Fensch (SMITU), en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen

période d'enquête : du 24 avril au 30 mai 2023 inclus

Registre d'enquête publique

Objet de l'enquête :

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale (IOTA), présentée par le syndicat mixte des transports urbains Thionville – Fensch (SMITU), en vue de l'aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen.

Références de l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'enquête unique ou des enquêtes conjointes

Arrêté n° DCAT/BEPE/N° 2023-46 du 23 février 2023

Commissaire-enquêteur (cf. arrêté du préfet)

Monsieur Jean-Yves Migeot

Période d'enquête : du 24 avril au 30 mai 2023 inclus.

Permanences du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête (cf. arrêté du préfet) pour recevoir le public dans la commune : en mairie ou (précisez le lieu) _____

- en mairie de Florange :
 - le lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
 - le mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- en mairie d'Hayange :
 - le mercredi 3 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
 - le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Basse-Ham :
 - le jeudi 11 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Le présent registre comporte douze pages numérotées de 1 à 12, non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire-enquêteur.

Toute observation peut également être adressée par écrit au commissaire-enquêteur ici-même en mairie ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr

Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Mercredi 3 mai 2023

9h - 12h00

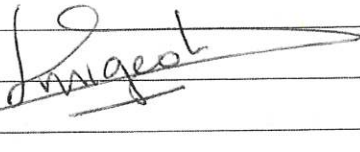
Seconde permanence du commissaire enquêteur 2/5

Première journée de l'enquête publique

Le présent registre est ouvert le

par M. Jean-Yves Migeot
en qualité de Commissaire enquêteur
(signature)

Fin de la permanence - Pas d'intervention ni de
visite



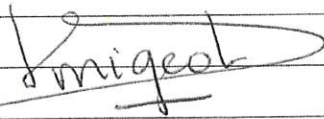
Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Mardi 16 mai 2023

9h - 12h00

Quatrième permanence du commissaire enquêteur 4/5

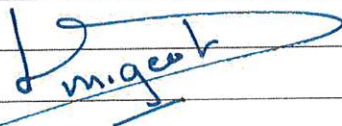
Fin de la permanence - Pas d'intervention ni de
visite



Jean-Yves MIGEOT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

7 juin 2023

Enquête terminée
Aucune observation



Clôture du registre

La période d'enquête publique étant expirée, le présent registre est clôturé après avoir été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, par M. Fabien ENGELMANN en qualité de Maire de HAYANGE

Nombre d'observations portées directement au registre :	/
Nombre de lettres et messages électroniques reçus et annexés au registre :	/
références des lettres et messages annexés au registre	
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____

Le présent registre, les pièces annexées ainsi que le dossier d'enquête sont adressés ce jour au commissaire enquêteur.

(signature) Fait à Hayange, le 31 mai 2013



Annexe 3
PV de synthèse

Jean-Yves MIGEOT
Commissaire enquêteur
8 allée du Golf – Appartement 302
67620 SOUFFLENHEIM

Madame Sylvaine SCHLIENGER
SMITU Thionville – Fersch
1 A, rue Gabriel Lippmann
57970 YUTZ

Soufflenheim, le 4 juin 2023

Objet : Demande de mémoire en réponse

Référence : Enquête publique relative au projet CITEZEN – Opérations parkings-relais et nouveau centre de maintenance. Questions du commissaire enquêteur

Madame,

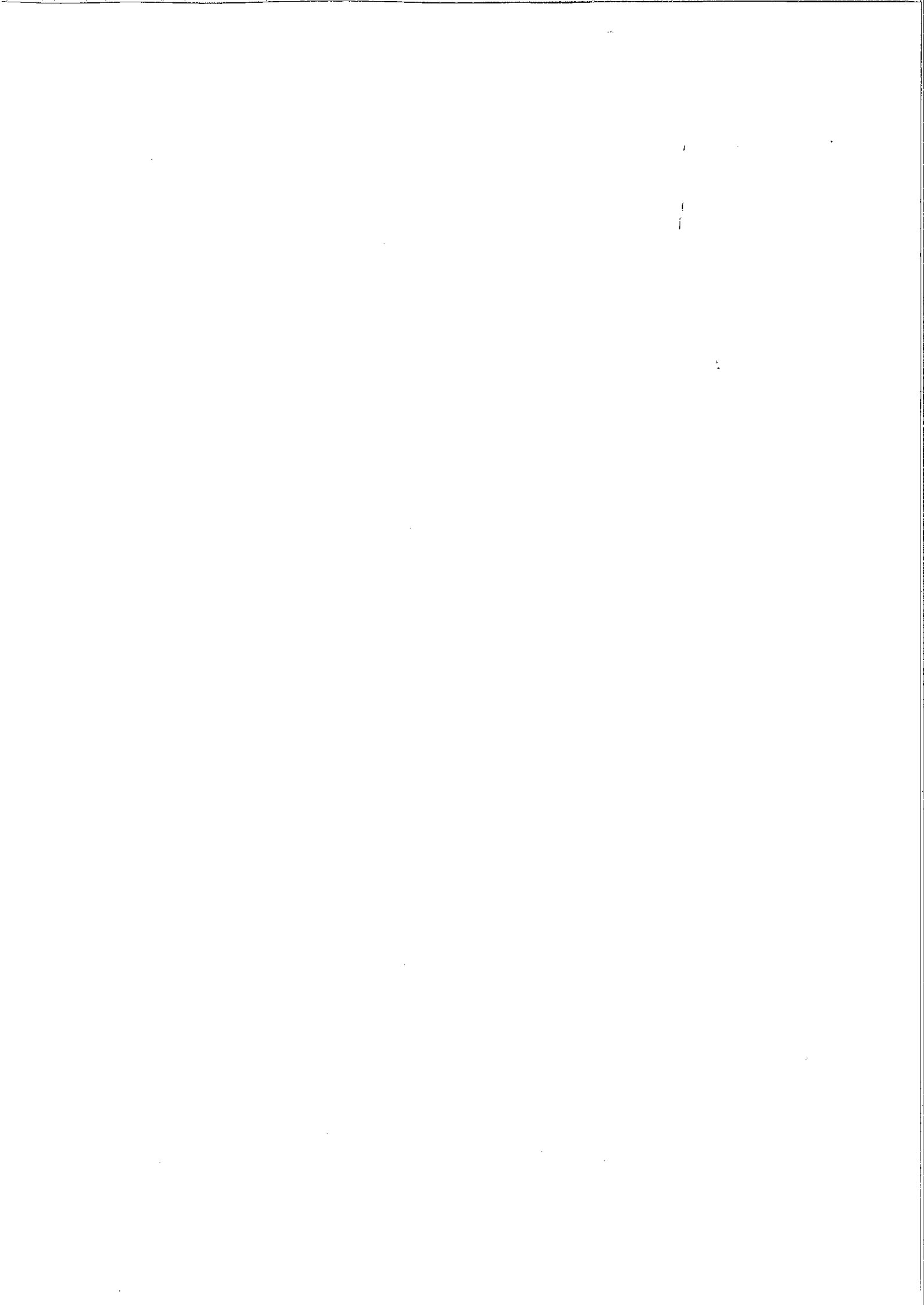
Les consultations de l'enquête publique citée en référence se sont achevées le 30 mai 2023. Durant la période de cette enquête publique, aucune observation ni visite n'ont été enregistrées dans les 3 registres d'enquête, ni sur le site dédié de la préfecture et aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

J'ai pour ma part quelques questions :

1. L'Autorité environnementale recommande au pétitionnaire d'installer des panneaux photovoltaïques en ombrières ou en toitures sur le site du centre de maintenance et où cela est possible.
 - Quel est le surcout lié à cette recommandation ?
 - Quel est l'impact de cette mesure au niveau du bilan carbone du projet lors de sa construction puis de son fonctionnement ?
2. Le centre de maintenance va être construit sur une friche industrielle SNCF, des opérations de dépollution vont être engagées ; en quoi consiste ces opérations et quel en sera le coût ?
3. Est-ce que l'étude de sol concernant le parking VL du centre de maintenance a été finalisée et quelles sont ses conclusions concernant l'infiltration de ses eaux pluviales ?

Afin de me permettre de donner un avis motivé sur le projet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous fournir le mémoire en réponse afférent.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes considérations distinguées.



Annexe 4
Mémoire en réponse

Maître d'œuvre :



MOSTRA – VIA MOSTRA
4 rue de Vienne
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 88 33 60 20

Maître d'ouvrage :



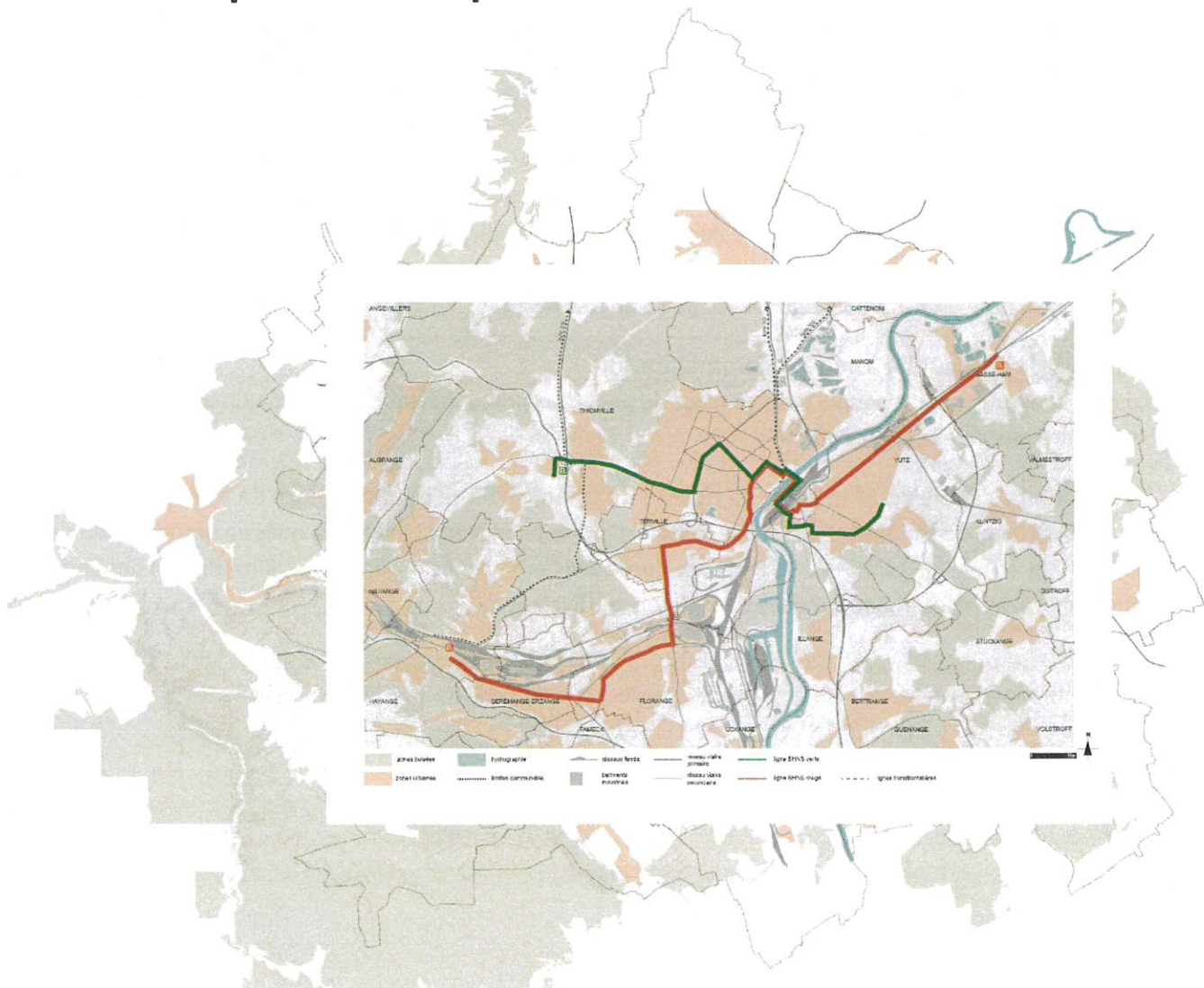
SMITU Thionville – Fensch
1A rue Gabriel Lippmann
57970 YUTZ
Tél : 03 82 57 18 19



Projet CITEZEN

Opérations parkings-relais et nouveau centre de maintenance

MEMOIRE EN REPONSE
Enquête Publique du 24 avril au 30 mai 2023



Juin 2023

Préambule

Le présent document constitue le mémoire en réponse aux observations faites par le commissaire enquêteur le 4 juin 2023 à l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue du 24 avril jusqu'au 30 mai 2023 pour la mise à jour de l'étude d'impact en lien avec les opérations d'aménagement des parkings-relais de Basse-Ham et Hayange et de la construction du nouveau centre de maintenance des bus à Florange du projet Citézen.

Questions relatives à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le site du nouveau centre de maintenance

L'Autorité environnementale recommande au pétitionnaire d'installer des panneaux photovoltaïques en ombrières ou en toitures sur le site du centre de maintenance et où cela est possible.

Seul le parking de remisage des bus sera finalement concerné par l'installation de panneaux photovoltaïques au droit des ombrières. La mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment de maintenance a été abandonnée pour des raisons de sécurité à la demande de la compagnie d'assurance et du SDIS. Le projet permettra la mise en place d'une puissance de 485,455 KW-crête

Quels est le surcout lié à cette recommandation

Le coût d'investissement pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les ombrières du parking de remise des bus s'élève à 607 000 €HT

Quel est l'impact de cette mesure au niveau du bilan carbone du projet lors de sa construction

Le poids carbone de l'implantation (phase construction) des panneaux photovoltaïques en ombrières du parking de remisage est de 795 tonnes CO₂e. Pour une durée de vie des panneaux de 30 ans, l'installation des panneaux aurait une incidence carbone annuelle de 26,5 tonnes de carbone.

Quel est l'impact de cette mesure au niveau du bilan carbone du projet pour le fonctionnement du centre

L'incidence carbone du future centre de maintenance et de remisage de bus en phase exploitation sera principalement induit par la consommation énergétique du site à savoir :

- La Consommation électrique hors charge bus
- La Consommation gaz naturel pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage
- La consommation de gasoil des bus thermique jusqu'au remplacement total de la flotte actuelle par des bus électriques prévu fin 2029
- Consommation électrique pour la charge des bus qui sera maximale en 2030 . Pour estimer la consommation électrique liée à la charge des bus, il a été tenu compte des hypothèses suivantes :
 - Capacité de remisage : 123 bus (dont 44 bus 18 m et 74 bus 12 m et 5 midi-bus/TPMR),
 - Consommation moyenne pour un bus de 18 m : 1,8 kWh/Km ; kilométrage annuel 70 000 km/an Soit 126 000 kWh/bus /an.
 - Pour un bus de 12 m : 1,2kWh/km ; kilométrage annuel 70 000 km/an Soit 84 000 kWh/bus /an.

Les facteurs d'émission issus de la base Empreinte (anciennement carbone) de l'ADEME et pris en compte pour l'approche « bilan carbone » sont les suivants :

- Electricité 2022 mix moyen consommation France continentale : 0,052 kg CO2e/kWh (incertitude 10 %)
- Gaz naturel 2022 mix moyen consommation France continentale : 0,240 kg CO2e/kWh PCI (incertitude 5 %)
- Gazole routier B7 : 3,1 kg CO2e/litre (incertitude 10 %)

L'incidence carbone de l'exploitation du entre sera estimée pour la première année d'exploitation en 2026 et en 2030 lorsque l'ensemble de la flotte de bus sera constitué de bus électriques.

Energie	2026		2030	
	Estimation Consommation	Emission CO2e en t	Estimation Consommation	Emission CO2e en t
Electricité hors charge bus	192 381 kWh	10 (+ /- 1)	192 381 kWh	10 (+ /- 1)
Gaz naturel	255 045 kWh	61 (+/- 3)	255 045 kWh	61 (+/- 3)
Gazole	1 460 m ³	4 526 (+/-453)	0	0
Electricité charge bus	0	0	11 760 300 kWh	612 (+/- 61)
Total		4 597 (+/- 457)		683 (+/- 65)

L'électricité qui sera produite par les ombrières photovoltaïques sera réinjectée dans le réseau électrique. L'impact carbone lié à cette production d'électricité par panneaux photovoltaïques sera uniquement celle induite par la phase construction qui, lissée sur 30 ans (durée de vie moyenne), équivaut à un impact carbone de 26,5 t CO₂e/an.

Les ombrières photovoltaïques permettront une production d'électricité moyenne annuelle de 700 000 kWh. Sur la base du facteur d'émission mix moyen France continentale 2022 de 0,052 kg CO₂e/kWh, la production de 700 000 kWh d'énergie électrique représente un impact carbone de 36,4 tonnes. L'énergie électrique produite par les ombrières photovoltaïques du centre de maintenance permettra ainsi une réduction des émissions en CO₂e de près de 10 tonnes.

A l'horizon 2030, cette réduction représentera 1,5 % des émissions de CO₂e induite par l'exploitation du centre de maintenance.

Construction du centre de maintenance sur une friche industrielle de la SNCF

Des opérations de dépollution seront-elles nécessaires ?

Rappel historique du site

Historiquement le site a été occupé par une gare de triage depuis le début du XX^e siècle. L'emplacement stratégique du site a permis l'essor des industries sidérurgiques de la Fensch. A la suite d'un déclin d'activité, le démantèlement de la gare de triage a été engagé à partir de 1988 et finalisé en 1992. Le site a fait l'objet d'une activité d'extraction pour revalorisation des matériaux et des mouvements de terres sont observés jusqu'en 2002. Depuis cette date la parcelle est restée en friche.

Rappel investigations antérieures

Des études et diagnostics pollution de sols ont été réalisées par la société BURGEAP entre 2010 et 2011 sur un périmètre plus étendu que l'emprise du centre de maintenance projeté par le SMITU.

Ces études antérieures ont notamment mis en évidence la présence de métaux lourds, d'hydrocarbures et HAP dans les sols **sans avoir montré d'impacts au droit du site**. Considérant les résultats, **le recouvrement des sols a été recommandé pour s'affranchir des risques de contact avec les sols**. Les eaux souterraines et gaz du sol ont également fait l'objet d'investigations, à la suite des résultats obtenus, aucune recommandation n'avait été émise pour ces matrices.

Le Diagnostic complémentaire 2023

Un diagnostic complémentaire a été réalisé à la demande du SMITU par la société FONDASOL qui a été finalisé début 2023.

Les objectifs des nouvelles investigations ont été :

- de confirmer et compléter les données des investigations antérieures dans les sols ;
- de caractériser les terres potentielles à excaver au regard des critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 (définissant les critères d'acceptation des Installations de Stockage de Déchets Inertes) dans le cadre du projet afin d'estimer les filières d'évacuation envisageables ;

- d'évaluer le transfert des composés identifiés dans les sols vers les eaux souterraines, et gaz du sol ;
- d'appréhender la présence de substances volatiles dans l'air ambiant dans les bâtiments compte tenu des teneurs mises en évidence dans les sols et gaz du sol au travers d'une évaluation du risque sanitaire.

Compte-tenu du projet d'aménagement et du recouvrement des terrains, les éléments traces métalliques n'ont pas fait l'objet de nouvelles investigations.

Les analyses réalisées dans le cadre de ce diagnostic complémentaire sur les sols, des gaz du sol et eaux ont mis en évidence :

- La présence dans les sols d'hydrocarbures, HAP et PCB avec notamment des dépassements des valeurs de référence en naphthalène et la présence de fractions hydrocarbures semi-volatiles. Les résultats d'analyses ne mettent toutefois pas en évidence d'impacts sur site ;
- Dans les eaux souterraines, la présence de métaux lourds, BTEX, hydrocarbures volatils et lourds et HAP avec des concentrations toutes inférieures aux valeurs de référence. Les piézomètres ne sont pas plus impactés à l'aval qu'à l'amont, le site n'a pas d'influence sur la qualité des eaux souterraines ;
- Pour les gaz du sol, la présence d'hydrocarbures volatils, de COHV et de dépassements de valeurs repères du seuil R1¹ en BTEX au droit de 2 piézaires.

Compte-tenu de la présence d'hydrocarbures volatils dans les sols et les gaz du sol, une analyse des enjeux sanitaires a été réalisée. L'analyse réalisée par la société FONDASOL, conclue que les risques induits sur le site, une fois les aménagements mis en œuvre, sont conformes aux exigences formulées dans la Politique de gestion des sites et sols pollués, et notamment à la circulaire de février 2007 pour les usagers du bâtiment administratif et les personnes travaillant au niveau de la zone hangar pour le bâtiment maintenance. Un risque a cependant été identifié pour les employés de bureaux au niveau du bâtiment maintenance. Ainsi afin de lever le doute sur les risques sanitaires pour ces usagers, une nouvelle mesure d'hydrocarbures dans les gaz du sol devra être réalisée au droit du sondage historique S54.

¹ Les valeurs R1 correspondent au niveau d'exposition le plus faible représentatif d'expositions généralement de type chronique. Les valeurs-repères R1, R2, R3 (3 valeurs de gestion graduelles) élaborées par l'INERIS ont été initialement introduites dans le cadre de la gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant des enfants & adolescents. Au moment de la mise à jour de la méthodologie de gestion des sites et sols pollués en 2017, il a ainsi été fait le choix d'utiliser les valeurs (R1, R2, R3) comme valeurs repères de comparaison aux concentrations mesurées dans les environnements intérieurs représentatives d'une exposition chronique.

Conclusions et préconisation du diagnostic complémentaires

Compte tenu de la présence de métaux lourds ainsi que de composés volatils au droit du futur projet, la société FONDASOL Environnement a fait les recommandations suivantes :

- Apport de terre végétale saine en surface au droit de futurs potentiels espaces verts en raison de la présence d'anomalies en métaux lourds afin de limiter les risques d'ingestion et de contact direct (conformément aux recommandations des diagnostics antérieurs).
- La pose d'un nouveau piézair au droit du futur bureau du magasinier et prélèvement de gaz du sol, en accord avec les conclusions issues de l'analyse des risques sanitaires, afin de vérifier le dégazage potentiel de composés volatils.

Au vu des résultats analytiques, les terres potentielles à évacuer dans le cadre du projet d'aménagement pourraient faire l'objet d'un déclassement de filière (ISDI +² et ISDND³). Dans le cadre de ces évacuations, il conviendra de réaliser un certificat d'acceptation préalable (CAP) auprès du centre reprenneur des terres en amont des travaux. Ceux-ci devront être réalisés selon la réglementation en vigueur

Compte-tenu des composés mis en évidence, les déblais pourront faire l'objet d'une réutilisation sur site sous voirie.

Au vu des résultats de lessivage des métaux sur les sols et l'absence de dépassements des valeurs de référence sur les eaux souterraines, FONDASOL Environnement n'émet pas de recommandation à l'encontre de l'infiltration des eaux de pluie dans les sols.

Les diagnostics réalisés ont conclu qu'au regard de la sensibilité des usages et de la nature des pollutions observées, celles-ci n'ont pas d'impact sur le site ni sur les eaux souterraines.

Nature de ces opérations et leur coût ?

L'évacuation des déblais vers des installations ISDI+ ou ISDND en lieu et place d'ISDI simples entraineront un surcoût moyen de l'ordre de 36 €/m³ pour l'envoi de déblais en ISDI+ et de l'ordre de 183 €/m³ en cas d'envoi des déblais en ISDND.

² ISDI + : Installations de stockage de déchets inertes qui peut accueillir des déblais inertes dont les résultats d'analyses peuvent être supérieur aux seuils réglementaires de l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014 (paramètres physico-chimiques des terres).

³ ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

Etude des sols pour le parking VL : quelles conclusions concernant l'infiltration des eaux pluviales de ce parking

Les essais d'infiltration réalisés par la société FONDASOL au droit de l'emprise du parking VL (essais à la pelle mécanique MATSUO et essais carottés LEFRANC) ont conduit à une perméabilité des sols selon la zone faible à moyenne allant de $< 1 \cdot 10^{-7}$ m/s à $1 \cdot 10^{-4}$ m/s. La perméabilité retenue pour le dimensionnement des ouvrages de rétention et d'infiltration a été de $5 \cdot 10^{-7}$ m/s.

Les eaux de ruissellement issues du parking VL seront infiltrées via la mise en œuvre de structure réservoir sous les places de stationnement ainsi que de surverses vers des noues.

Les éléments de la notice hydraulique VRD établis pour la phase APS sont repris ci-après.

Hypothèses prises en compte

Les pluies de projet

Conformément à la Doctrine et en l'absence de données spécifiques au secteur concerné (schéma directeur ou zonage pluvial validé par la DDT), il est pris en compte pour la gestion des eaux pluviales les niveaux de pluie suivants :

- Niveau de service N1 (pluies courantes) : **pluie de hauteur cumulée 10 mm à infiltrer en intégralité en 24 h au maximum**
- Niveau de service N2 à N3 (pluies moyennes à fortes) : pluies de période de retour trentennale (suivant les conclusions de l'annexe 1 du programme, réalisée par EGIS), à gérer en stockage provisoire avec vidange par infiltration sur une période totale de 96 h au maximum (4 jours) ;
- Niveau de service N4 (pluies exceptionnelles) : ces pluies seront celles, supérieures à la période de retour de 30 ans ayant permis le dimensionnement, qui entraîneront un débordement des ouvrages. **L'objectif pour ces pluies est de garantir la gestion du risque inondation et la protection des populations.**

Les surfaces à prendre en compte

Les voiries en enrobés sont pentées vers les places de stationnement drainantes qui possèdent une structure réservoir. Les places de stationnement s'autogèrent car les eaux de pluie s'infiltrent à l'endroit où elles tombent dans la structure réservoir susmentionnée.

Des noues à l'arrière des places permettent de récupérer le surplus d'eaux en cas de besoin.

Le volume utile de chaussée réservoir est de 406 m^3 , calculé comme suit : la couche de forme créée aura une épaisseur de 60 cm avec un indice de vide du matériau de l'ordre de 35 %.

Le coefficient d'apport de la pluie a été évalué comme suit dans cette zone :

	Nature de la surface	Surface en m ²	Coef d'apport Ca pluies courantes	Coef d'apport Ca pluies fortes
Imperméable	Voiries / Toitures :	4 283	1,00	1,00
Perméable	Espaces verts / noues :	690		0,20
	Pavés infiltrants / enrobés poreux :		0,50	0,50
	TOTAL :	4 973	0,86	0,89

Gestion des pluies de projet

La pluie courante

La pluie courante générera pour les voiries, un volume d'eau de ruissellement de 43 m³ environ pour une surface active de 4 283 m². Ce volume pourra être stocké dans la structure réservoir présente sous les emplacements de stationnement qui dispose d'un volume utile de 406 m³.

Avec une perméabilité prise à 5.10⁻⁷ m/s dans cette zone, le temps de vidange est de 11 h 06 min et donc bien inférieur à la limite visée de 24 h.

Les pluies moyennes à fortes niveau de service N3 (période de retour 30 ans)

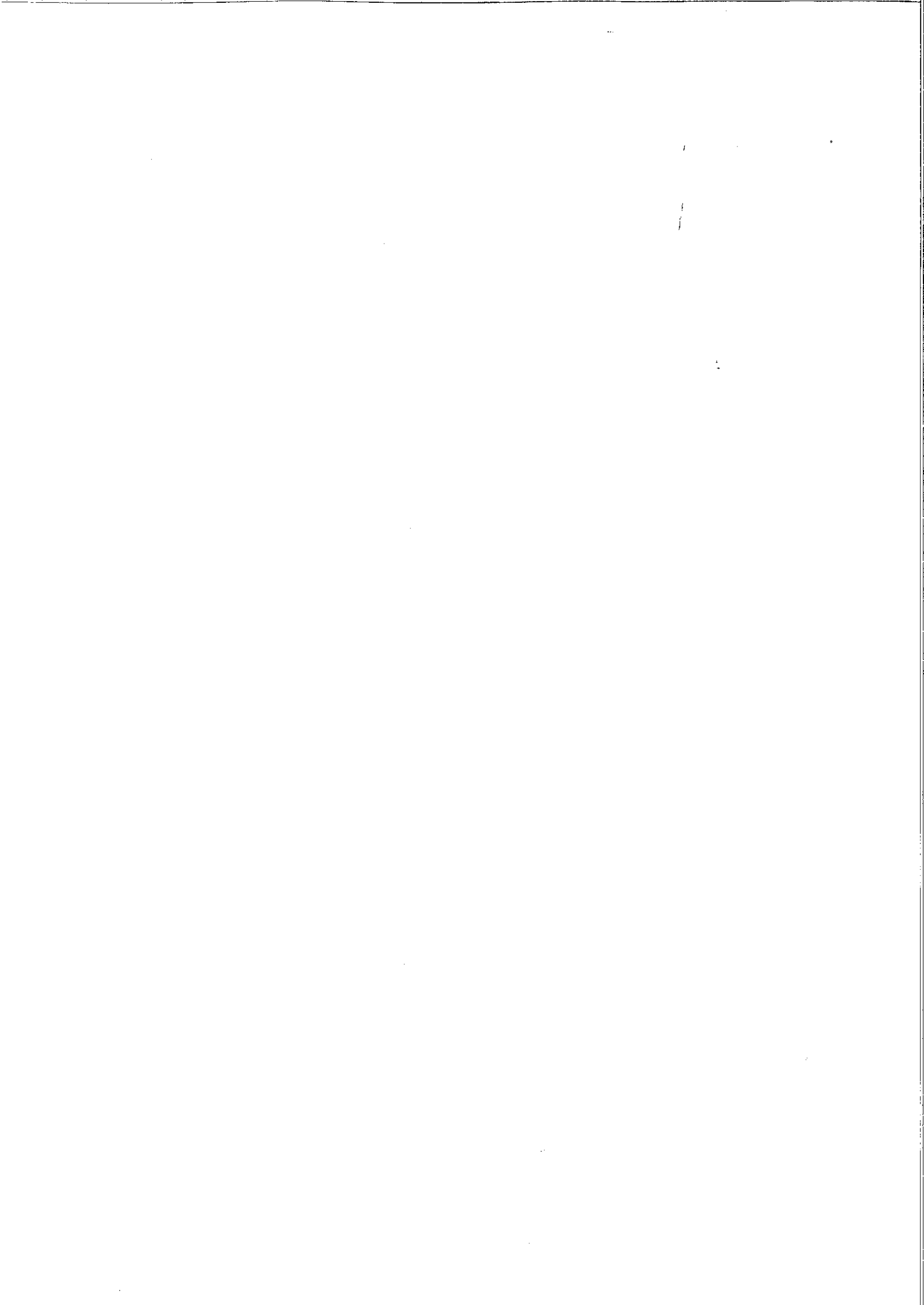
Pour une surface active de 4 421 m², la méthode des pluies donne un volume maximum d'eaux de ruissellement à gérer de 214 m³. Ce volume peut être contenu dans la structure réservoir présente sous les emplacements de stationnement qui dispose d'un volume utile de 406 m³.

	Durée averse		Intensité $i = a \cdot t^b \cdot l^c$ en mm/min et t en min	Volume produit $Sa \cdot t^i$ en m3	Volume de fuite en m3	Volume à stocker en m3
	minutes	heures				
MAX PLUIE 6min-2h :	120	2	0,41	215,14	7,722	207,42
MAX PLUIE 2-6h :	360	6	0,14	215,38	23,166	192,22
MAX PLUIE 6-24h :	1102	18,4	0,06	284,74	70,9137	213,82
MAX PLUIE 24-96h :	1440	24	0,05	304,17	92,664	211,50

Pour une perméabilité à 5.10⁻⁷ m/s et une surface infiltrante de 2 145 m² soit un débit de fuite de 1,07 L/s ; la durée de vidage de la structure sera de 55h26 min qui reste inférieure à l'objectif de 96 h.

Gestion des pluies exceptionnelles niveau de service N4

En cas de débordement lié à une pluie exceptionnelle, le surplus d'eaux pluviales sera stocké provisoirement à la surface des espaces extérieurs sur quelques centimètres puis renvoyé par les pentes naturelles du terrain vers le fossé béton en pied de site, comme dans la situation actuelle (principe de maintien du libre écoulement des eaux). Ce fossé mène ensuite à la Fensch canalisée.



Annexe 5
Certificats d'affichage

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard VEINNANT, Maire de la commune de Basse-Ham, certifie que l’avis d’enquête publique relatif à la demande d’autorisation environnementale en vue de l’aménagement des parkings-relais à Basse-Ham et Hayange et du nouveau centre de maintenance de Florange, dans le cadre du projet Citezen a été affiché du 7 mars 2023 au 30/06/23 en mairie.

Le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Basse-Ham, le 06 juillet 2023

Le Maire,



Bernard VEINNANT

